

a

<i>Nom de la politique</i>		
<p>Procédure de nomination interne Jeux panaméricains de la jeunesse 2025 Asuncion, Paraguay 9-23 août 2025</p>		
(la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i> 29 janvier 2025	<i>Date d'activation</i> 1 ^{er} janvier 2025	<i>Mise à jour :</i> S/O
<i>Cycle de révision</i>		<i>Lien vers</i>
<p>Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance</p> <p>Révisé/édité par</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comité olympique canadien ● Groupe consultatif technique sur les arcs recourbés ● Groupe consultatif technique sur les arcs à poulie <p>Approuvé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comité olympique canadien ● Conseil d'administration de TAC 		<ul style="list-style-type: none"> ● Addendum à la sélection finale des qualifiés ● Procédures de qualification ● Formulaire d'intention de l'athlète ● Classement du bassin de sélection Pan Am jeunesse. ● Pages d'information sur la Coupe du Canada ● Processus de sélection arc à poulies ● Processus de sélection arc recourbé ● Politiques de Tir à l'arc Canada

1. Objectif

Le but de ce document est d'établir le processus et les critères qui seront utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) pour sélectionner les athlètes qui participeront aux Jeux panaméricains jeunesse d'Asuncion 2025. Au moment de la publication, Tir à l'arc Canada a reçu les quotas suivants du Comité Olympique Canadien (COC) :

- 2 femmes arc recourbé U21
- 1 homme arc recourbé U21

L'objectif de la procédure de nomination interne est de sélectionner l'équipe d'athlètes qui ont la capacité de réaliser une performance de niveau podium aux Jeux panaméricains jeunesse d'Asuncion 2025. De plus, cet événement offrira des opportunités de compétition internationale aux athlètes nationaux et de développement national dans le cadre du Programme de haute performance de Tir à l'arc Canada.

2. Autorité décisionnelle (AD)

Le gestionnaire de haute performance (GHP), en consultation avec les groupes consultatifs techniques appropriés, est chargé de veiller à ce que la procédure décrite dans le présent document soit correctement suivie et à ce que le processus de sélection soit juste et équitable pour tous les candidats.

Pendant la période de compétition, sur le site des Jeux panaméricains jeunesse 2025, la décision finale concernant la composition de l'équipe et/ou de l'équipe mixte sera prise par le gestionnaire de la haute performance, ou par l'entraîneur en chef, en l'absence du gestionnaire de la haute performance. Selon les règlements de la compétition, la pratique standard pour la composition des équipes et/ou des équipes mixtes sera constituée des archers les mieux classés après les rondes de qualification, mais la AD peut choisir d'apporter des changements à la composition de l'équipe jusqu'à la fin de la journée de qualification (21 heures HNE) et sera communiqué aux archers sélectionnés à ce moment-là.

3. Admissibilité des athlètes

Pour que les athlètes puissent être nommés par le Comité olympique canadien à la sélection de l'équipe des Jeux panaméricains jeunesse, ils doivent :

- Être citoyenne ou citoyen canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 23 février 2026 (les passeports doivent généralement être valides jusqu'à 6 mois après les Jeux).
- Être en conformité avec toutes les exigences de la FI et du COI (ou de la PASO) en matière d'admissibilité.
- Signer, soumettre et respecter l'accord de l'athlète du COC et le formulaire d'admissibilité du comité d'organisation local (COL) au plus tard le 26 juin 2025. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces accords.
- Être membre en règle de Tir à l'arc Canada
- Les athlètes doivent avoir payé toutes les factures impayées à TAC au moins 14 jours avant le départ.
- Les concurrents doivent être admissibles à la catégorie U21, c'est-à-dire avoir 20 ans ou moins au 31 décembre 2025 (année de naissance 2005 ou ultérieure).

4. Détails de l'annonce de la sélection

L'équipe des Jeux panaméricains jeunesse de 2025 sera sélectionnée et proposée au Comité olympique canadien (COC) au plus tard le 30 juin 2025, après le tournoi final de qualification en Argentine en 2025.

Les modifications ou les mises à jour des informations et des dates actuellement publiées seront communiquées à toutes les parties concernées.

5. Taille de l'équipe

La taille de l'équipe est déterminée par le nombre de places de quota des Jeux panaméricains jeunesse obtenues par Équipe Canada. Tir à l'arc Canada nommera des athlètes selon les quotas du COC suivants

- 2 femmes arc recourbé U21
- 1 homme arc recourbé U21

Pour connaître l'ensemble des procédures de qualification, veuillez consulter le site suivant : <https://www.panamsports.org/en/documents/>

6. Modifications et circonstances imprévues

Dans l'éventualité de changements apportés par la World Archery (WA) et/ou la World Archery America (WAA) aux critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada est lié par ces changements et révisera et modifiera ce document afin de se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

En outre, des situations peuvent se présenter qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer la présente procédure de nomination interne telle qu'elle est rédigée, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, incluant les décisions de nomination, sera prise par l'individu (les individus) ayant l'autorité décisionnelle, tel que stipulé dans cette Procédure de nomination interne, en consultation avec l'individu (les individus) ou le comité (les comités) pertinent(s) (tel qu'applicable), et en accord avec les objectifs de performance énoncés et la politique et l'approche de sélection tel que stipulé dans le présent document. S'il est nécessaire de prendre une décision de cette façon, Tir à l'arc Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible

Dans les cas où des circonstances imprévues ne permettent pas d'appliquer le processus de sélection de manière équitable et objective, le gestionnaire de la haute performance ou son représentant, en consultation avec l'entraîneur national désigné et le comité de ratification de la sélection, se réserve le droit de décider d'une ligne de conduite appropriée.

Si un événement spécifié dans cette PNI est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans cette PNI, selon le cas, dès que possible et communiquera toute modification à toutes les personnes touchées, et publiera la PNI modifiée sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

7. Procédures de nomination et de sélection des équipes :

7.1 Processus de sélection

7.1.1 Informations générales - Exigences en matière d'enregistrement

Les athlètes doivent poser leur candidature pour participer au bassin de sélection des Jeux panaméricains jeunesse. Un athlète peut poser sa candidature s'il satisfait à tous les critères d'admissibilité énoncés à la section 3 (Admissibilité des athlètes) du présent addendum et s'il obtient les résultats minimaux de qualification ci-dessous. Ces résultats doivent avoir été obtenus lors de l'une des épreuves suivantes :

- Un événement de classement canadien (événements enregistrés auprès de Tir à l'arc Canada et admissibles pour les records canadiens). Ces événements se trouvent dans Ianseo, et sur le site web de Tir à l'arc Canada.
 - Ianseo : <https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>
 - Tir à l'arc Canada : <https://archerycanada.ca/tournaments/>
- Un championnat provincial (2024)
- Un événement national
 - Coupe du Canada 2024
 - 2024 Championnats canadiens de tir à l'extérieur
 - 2025 Coupe du Canada Ouest
- Manifestation internationale, manifestations admissibles énumérées ci-dessous :

- **2024 USATS**
 - 2024 Arizona Cup, Gator Cup, SoCal Showdown, Buckeye Classic
- 2024 Championnats panaméricains des jeunes et des masters
- 2025 Événement final de qualification des Jeux Pan Am jeunesse, Buenos Aires ARG
- Santiago 2025 Championnats d'Amérique du Sud ouverts, jeunes et maîtres
- 2025 USATS - Arizona Cup, Gator Cup

et ont obtenu le score minimum dans leur catégorie, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Hommes (U21)	Femmes (U21)
Arc à poulies	677	659
Arc recourbé	636	620

Tous les athlètes doivent soumettre leur candidature par le biais du formulaire Google, au plus tard le **15 juin 2025**.

Formulaire d'intention de l'athlète :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeUeOB8Ie5OU3gnv9dKichhPYt3xk2YM19JYnONxPBsweM9ag/viewform?usp=sharing>

La candidature de tout athlète ne sera validée qu'après confirmation par courriel de Tir à l'arc Canada et après confirmation des critères d'admissibilité et de la signature de l'Entente de l'athlète. Une fois validée, l'athlète sera nommé dans le bassin de Sélection des Jeux Pan Am jeunesse.

Pour voir la liste des archers dans le bassin de sélection, veuillez consulter le site suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vS-MB94YEbs5ASiAlxNzYv1-NpY5JIZgMXFJ3Foot0pic6jbtvA4L_E7MuHGbxYXnlyKL7V30eFNP5e/pubhtml

7.1.2 Application des critères - Quota individuel et par équipe

- **7.1.2.1 Place de quota individuelle** : Si seule une place de quota individuelle est obtenue pour le Canada, les critères INPSS de la compétition définie appliqueront un système de notation PNI pour le classement tel que défini dans la section 7.1.4 de ce document ci-dessous. Ce classement sera utilisé pour nommer l'athlète le mieux classé ainsi que le premier et le deuxième suppléant.
- **7.1.2.2 Place de quota d'équipe** : Si un quota d'équipe est atteint, l'athlète le mieux classé de l'INPSS sera désigné comme l'une (1) des deux (2) places de quota d'athlètes, par sexe. Les critères d'évaluation de la voie vers le podium (7.1.5) seront appliqués pour nommer le deuxième athlète et les premier et deuxième remplaçants au comité de ratification de la sélection.

Note : Si une place de quota d'équipe n'a pas encore été atteinte avant la qualification finale en Argentine en mars 2025, Tir à l'arc Canada se réserve le droit de ne pas concourir pour une place de quota d'équipe à cet événement, basé sur la compétitivité de l'équipe et la qualité de l'opportunité d'obtenir une place de quota.

7.1.4 Compétition(s) définie(s)

Les performances individuelles lors des compétitions nationales et internationales suivantes (compétitions définies) détermineront le classement selon le système de notation du bassin de sélection. Ces compétitions peuvent être financées, partiellement financées ou entièrement autofinancées.

Comme les Jeux panaméricains jeunesse sont un événement U21, les archers recourbés tirant à 70 m et les archers à poulies tirant à 50 m, les scores des compétitions suivantes doivent être tirés dans la catégorie U21 pour être admissibles pour les points de classement.

7.1.4.1 Compétitions nationales :

- Coupe du Canada Ouest
 - 30 mai - 1er juin 2025
 - Calgary, Alberta
 - Web : <https://archerycanada.ca/canada-cup-west/>
- Coupe du Canada Est
 - 20-22 juin 2025
 - Caledon, Ontario
 - Web : <https://archerycanada.ca/canada-cup-east/2025>

7.1.4.2 Compétitions internationales :

- Championnats panaméricains de la jeunesse 2024, San Salvador, El Salvador
- 2025 Tournoi de qualification finale des Jeux panaméricains juniors, Buenos Aires, ARG, 18-25 mars 2025
- 2025 USATS :
 - Arizona Cup, du 3 au 6 avril 2025
 - Gator Cup, du 24 au 27 avril 2025
- Note : Les athlètes ne peuvent soumettre que des scores provenant d'une (1) épreuve USAT.

Pour les événements internationaux où Tir à l'arc Canada est responsable de sélectionner et de nommer une équipe, les addenda de sélection spécifiques à l'événement se trouvent aux liens suivants :

- Arc à poulies : <https://archerycanada.ca/our-compound-program/selection-processes/>
- Arc recourbé : <https://archerycanada.ca/our-recurve-program/selection-processes/>

7.1.5 Scores des bassins de sélection

Le système de score des bassins de sélection fournira une liste de classement final des athlètes, par sexe, dans les bassins de sélection. Les compétitions définies aux points 7.1.4.1 et 7.1.4.2 seront utilisées pour déterminer les points de classement. Les points peuvent être gagnés et accumulés selon le tableau ci-dessous.

En cas d'égalité sur la liste de classement, le meilleur résultat du système de score du bassin obtenu par un archer lors d'un événement quelconque sera utilisé pour départager les ex-aequo. Si l'égalité persiste, le résultat du système de score du bassin sera utilisé. Si l'égalité persiste, le départage sera laissé à la discrétion du gestionnaire de la haute performance.

Le nombre de points par épreuve a été déterminé en fonction de l'intensité de la compétition dans chaque épreuve. Par conséquent, une épreuve plus compétitive rapporte plus de points pour un meilleur classement. Les points de classement sont obtenus en fonction du classement final de l'athlète dans les épreuves de **match individuel**.

Championnats panaméricains de la jeunesse		Championnats panaméricains de la jeunesse Épreuve finale de qualification		USATS		Coupes du Canada	
Placement	Points	Placement	Points	Placement	Points	Placement	Points
1er	25	1er	15	1er	10	1er	8
2ème	20	2ème	13	2ème	9	2ème	7
3ème	15	3ème	11	3ème	8	3ème	6
4ème	10	4ème	9	4ème	7	4ème	5
5ème	9	5ème	8	5ème	6	5ème	4
6ème	8	6ème	7	6ème	5	6ème	3
7ème	7	7ème	6	7ème	4	7ème	2
8ème	6	8ème	5	8ème	3	8ème	1
9-16ème	5	9-16ème	3	9-16ème	2	9-16ème	0
17e-32e	3	17e-32e	1	17e-32e	1	17e-32e	0
33+	1	33+	0	33+	0	33+	0
Nombre d'événements /Opportunités	1	Nombre d'événements /Opportunités	1	Nombre d'événements /Opportunités	3	Nombre d'événements /Opportunités	2

Exemple de scores

Exemple de classement			
Fin de l'épreuve - Athlète A	Athlète A Points	Athlète B Points	Fin de l'épreuve - Athlète B
Youth Pan Ams - 3ème	15	13	Qualification finale - 2ème
CCW - 4ème	5	8	SoCal Showdown - 3ème
Gator Cup -17ème	1	7	Coupe du Canada Ouest - 2e
Qualification finale 10ème	3	5	Coupe du Canada Est - 4ème
Total des points	24	33	Total des points

8. Préparation à la performance et blessures

Les athlètes doivent accepter de participer à tous les camps désignés par Tir à l'arc Canada liés à cet événement. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'équipe.

Une fois sélectionné dans le bassin d'athlètes ou dans l'équipe des Jeux Panaméricains Jeunesse 2025, on s'attendra à ce que tous les athlètes s'entraînent pour atteindre les standards décrits par l'équipe d'entraîneurs. Si un athlète n'est pas en mesure de participer à un camp de sélection en raison d'une blessure ou d'une maladie, Tir à l'arc Canada peut nommer cet athlète pour participer en tant que membre de l'équipe. On peut demander à l'athlète de fournir des documents à l'appui de son statut de blessé ou de malade. Dans un tel cas, la troisième place de la liste de classement du bassin de sélection sera soumise pour nomination en tant que substitut ne voyageant pas.

9. Redevances et frais

Le Comité Olympique Canadien (COC) a confirmé que le COC fournira un financement partiel à tous les athlètes et au directeur d'équipe pour les Jeux panaméricains Jeunesse 2025. Tir à l'arc Canada confirmera le financement et le soutien supplémentaires après la confirmation du budget de l'année fiscale 2025-2026, en février 2025. À ce moment, les athlètes peuvent anticiper ces coûts potentiels :

- Frais d'inscription : 70,00 \$
- Voyage : 1800 \$
- Repas et transport - assurés par le comité d'accueil
- Assurance : 50 \$
- Carte SIM (obligatoire) : 50.00 \$
- Bourse de voyage du COC : -500 \$
- Bourse de voyage Panam Sports* : -800 \$
- **Total estimé pour l'athlète : 670,00 \$**

*La bourse de voyage Panam pour les sportifs s'applique aux vols sur COPA Airlines à travers le Panama, au départ de Toronto. Les athlètes qui ne se trouvent pas à Toronto peuvent être confrontés à des frais de voyage supplémentaires pour les vols de correspondance.

10. Retrait de l'équipe

Si un athlète est nommé dans l'équipe des Jeux panaméricains jeunesse de 2025 mais ne peut pas y participer et se retire de l'équipe pour quelque raison que ce soit avant le **15 juillet 2025** :

1. Le premier remplaçant désigné sera substitué et nommé au COC pour remplacer l'athlète, à condition qu'il ait satisfait à toutes les normes minimales d'admissibilité.
2. Le deuxième suppléant devient le premier suppléant.

Si des athlètes sont nommés dans l'équipe des Jeux panaméricains jeunesse de 2025 mais doivent se retirer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de circonstances exceptionnelles après le **15 juillet 2025** ci-dessus et/ou avant le **9 août 2025**, alors :

1. Ils peuvent être remplacés par le premier ou, si nécessaire, le second suppléant après consultation avec la World Archery Americas et/ou le COC.
2. Ils doivent être remplacés après leur nomination au COC, soumis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC
3. Tout remplacement après le **19 juillet 2025** est également soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes.

11. Recours

La politique d'appels de Tir à l'arc Canada guidera tous les appels reliés aux sélections des Jeux panaméricains juniors 2025. La politique est affichée sur le Site Web de Tir à l'arc Canada à <https://archerycanada.ca/about-us/policies/>.

Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Tir à l'arc Canada peut être contournée et la question peut être portée immédiatement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gérera alors le processus d'appel.

Nonobstant la date limite pour déposer un appel indiquée dans la politique d'appel de Tir à l'arc Canada, les appels concernant la sélection pour les Jeux panaméricains Jeunesse qui doivent être entendus en vertu de la politique d'appel doivent être déposés au plus tard le **11 juillet 2025**. Les décisions rendues en vertu de la politique d'appel de Tir à l'arc Canada peuvent être portées en appel au Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada (CRDSC) et doivent être déposées au plus tard le **11 juillet 2025**.

Nonobstant ce qui précède, si toutes les parties sont d'accord, et à condition qu'un appel ait été déposé conformément à la politique de Tir à l'arc Canada, le processus d'appel interne de Tir à l'arc Canada peut être contourné et l'appel peut être entendu directement devant le CRDSC en tant que première et dernière instance d'appel.

Une décision finale sur tout appel doit être prise au plus tard le **14 juillet 2025 EST**. Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme définitive lorsqu'il n'y a plus de droit d'appel, ou lorsque la ou les parties ont renoncé à leur droit d'appel devant le CRDSC.

12. Nominations du personnel

Le nombre d'employés pour les Jeux panaméricains juniors sera limité au nombre d'accréditations accordées au Canada par le comité organisateur. À l'heure actuelle, ce nombre sera d'au moins un (1) employé.

Sous la direction du responsable de la haute performance, ou de son représentant, l'équipe d'encadrement des Jeux panaméricains jeunesse de 2025 sera déterminée selon le processus suivant :

1. Un appel pour des entraîneurs intéressés et qualifiés sera distribué aux OSPT, aux présidents provinciaux des entraîneurs et par l'entremise de canaux de communication tels que le bulletin d'information de TAC et les réseaux sociaux.
2. Les entraîneurs intéressés seront invités à soumettre leur candidature dans les délais indiqués.
3. Les candidatures seront examinées par le gestionnaire des hautes performances et les groupes consultatifs techniques.
4. Un entraîneur ou un membre du personnel sera proposé au comité de ratification de la sélection pour approbation.

Les entraîneurs intéressés devront répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Avoir un passeport valide qui n'expire pas avant au moins le 23 février 2026 (les passeports doivent généralement être valides jusqu'à 6 mois après les Jeux).
- Si vous êtes entraîneur, vous devez être inscrit ou agréé par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) d'ici le 26 juin 2025.
- Signer, soumettre et respecter l'accord relatif au personnel de soutien du COC et le formulaire d'admissibilité du comité d'organisation local (COL) au plus tard le 26 juin 2025.
- Se conformer à toutes les exigences du COC, de la FI et de Panam Sports en matière d'admissibilité.
- Être un entraîneur enregistré et en règle de Tir à l'arc Canada.
- Soumettre leur nom à la longue liste de sélection avant le 1er mai 2025
 - <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe61if8OaSPqia8f9mWZDQZNHUqTzWmlcT4ksJ3Snxst4Ep0w/viewform?usp=dialog>

13. Résumé des échéances

Date	Exemples
Insérer la date d'approbation	INP publié/diffusé
Mai 2024 - avril 2025	Période de qualification (préciser FI ou OSN)
Mai 2024 Mars 2025	Championnats panaméricains des jeunes et des masters, San Salvador, El Salvador Événement final junior JPA de qualification, Buenos Aires, Argentine
15 juin 2025	Date limite pour déclarer son intention d'être pris en considération pour la sélection
20 juin 2025	Date de sélection de l'équipe
27 juin 2025	L'athlète doit accepter sa sélection (oui, il participera aux Jeux ou non, merci).
11 juillet 2025	Calendrier ou date limite pour l'introduction d'un recours
15 juillet 2025	Date de la nomination de l'équipe au COC